

Voyage d'Echanges Equitables et Solidaire

Accompagnants, stagiaires, bénévoles,

Les engagements de **un**

L'association **un**

- Informe au mieux les futurs voyageurs sur les valeurs liées au tourisme en structures d'accueil ainsi que sur les conditions matérielles du déroulement des séjours.
- Favorise pour les voyageurs des relations équitables et solidaires avec les accueillants.
- Facilite l'accompagnement des voyageurs tout au long de leurs séjours s'ils le souhaitent.
- Assure une médiation entre une ou des structures d'accueil et/ou un ou des voyageur(s).
- Assure le suivi et le contrôle du respect des engagements des différentes parties.

Les engagements du Voyageur

Le voyageur :

- Cherche à s'informer avant son départ et durant son séjour sur les valeurs, lois et usages des communautés d'accueil.
- Respecte les traditions, valeurs et usages culturels des communautés d'accueil, ainsi que la vie privée et le travail des villageois.
- S'informe et se renseigne sur les interdits, tout particulièrement en terme de tenues vestimentaires, d'alimentation, de pratiques religieuses et sacrées.
- Applique les règles minimum de sécurité.
- Contribue d'une façon positive à la vie du groupe de voyageurs et au bon déroulement du séjour.
- Le voyageur s'abstient de tout cadeau tout au long de son séjour
- Economisera les ressources naturelles (eau, bois), gérer ses déchets.
- Prend connaissance de la charte et du règlement de l'accompagnant de l'association **un**.
- Règle sa contribution pour les frais de logistique et d'organisation à l'association **un**.
- S'engage par souci d'équité à régler au moins huit jours d'avance au partenaire accueillant pour qu'il puisse payer les dépenses occasionnées.

Les signataires s'engage à respecter « **La charte du voyageur, des Structures d'Accueil et de l'association un** » dont ils ont pris connaissance.